



SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE INSTITUEE PAR L'ACCORD DE COOPERATION SIGNE LE 6 NOVEMBRE 1998 ENTRE, D'UNE PART, LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET, D'AUTRE PART, LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LA REGION WALLONNE ET CHARGÉE ÉGALEMENT DE L'APPLICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION SIGNE LE 17 JUIN 2003 ENTRE, D'UNE PART, LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET, D'AUTRE PART, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Programme de travail 2021-2025

AXE 1 : Jeunesse/Droits de l'enfant

Programme Enfants et santé

PROJET 3.4 (Programme Enfants et santé)

Projet pilote sur la malvoyance : Prise en charge pédagogique des enfants de l'INEFJA (Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles) adaptée à leur degré de malvoyance en vue de favoriser leur autonomie

Coordonnateur Wallonie-Bruxelles :

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur Wallonie-Bruxelles :

Sensorial Handicap Coopération asbl (SHC)
- Responsable : Mme Valérie DE BRIEY
(Directrice Exécutive)

Coordonnateur sénégalais :

Ministère de l'Education nationale

Opérateur sénégalais :

L'Institut national d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA)
- Responsable : Mr Sacoura GUEYE
(Directeur)

- Coordinateur du projet : Mr Ali DIA
(Educateur et enseignant spécialisé)

Résumé :

Ce projet vise à **mettre en place des pédagogies différenciées adaptées aux différents degrés de malvoyance** dans le but, in fine, de rendre les enfants porteurs de handicap visuel davantage autonomes. Il s'agit donc d'un projet qui vise, dans un premier temps, à renforcer les compétences de l'équipe éducative de l'INEFJA mais l'objectif final est de viser à travers eux les enfants aveugles et malvoyants et ainsi améliorer la prise en charge de ces derniers.

Ce projet mobilise la collaboration de **deux opérateurs** (une asbl belge francophone – la SHC et un institut sénégalais – l'INEFJA) mais envisage des **synergies** avec la **Haute Ecole De Vinci**, la **Haute Ecole Ilya Prigogine** (notamment ses sections optique et optométrie) et l'Institution Royale pour Sourds et Aveugles (**IRSA**) pour la mise à disposition d'experts pour les missions SUD qui seront réalisées pour former les enseignants de l'INEFJA à une prise en charge pédagogique adaptée aux enfants malvoyants

Contexte :

Au Sénégal, un nombre important de personnes handicapées est **exclu du système éducatif** bien que le droit à l'éducation pour tous, soit reconnu par la constitution. Face à cette problématique, plusieurs initiatives ont été prises par les autorités étatiques (programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF) ; programme pour l'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence ; loi d'orientation sociale de 2010 pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées ; ...).

Selon le RGPHAE (Rapport définitif sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage au Sénégal) de 2013, parmi les 5,9% des six types de handicap identifiés par rapport à la population totale, les handicapés visuels sont, avec les handicapés moteurs, **les plus représentatifs**.

Objectif général :

En offrant la possibilité à ces enfants malvoyants d'être scolarisés malgré leur handicap et de bénéficier d'un encadrement pédagogique et de conditions d'apprentissage qui tiennent compte du degré de leur malvoyance, ce projet contribue à **l'ODD 4 (éducation de qualité)**. De plus, en scolarisant ces enfants déficients sensoriels et en les aidant à s'intégrer dans la société, le projet entend donner à long terme de meilleures chances à ces jeunes porteurs d'un handicap visuel de trouver un **travail décent (ODD 8)** et d'échapper ainsi à la pauvreté et à la dépendance auxquelles trop de personnes

handicapées sont condamnées. De cette façon, le projet les aide à répondre progressivement à leurs besoins de première nécessité et contribue à **réduire les inégalités économiques (ODD 8)**.

Par ailleurs, la dimension genre est intégrée de façon transversale dans les projets soutenus par SHC à différents niveaux et est mesurée par des indicateurs sexo-spécifiques suivis en interne. L'INEFJA a également mis en place une cellule genre au sein de son institution. De cette façon, ce projet contribue aussi, dans une certaine mesure, à **réduire les inégalités entre les sexes (ODD 10)**.

Objectif spécifique/opérationnel :

Mettre en place une éducation adaptée aux différents types de malvoyance afin que les enfants porteurs de ce handicap bénéficient d'une prise en charge conforme à leurs besoins et deviennent davantage autonomes. In fine, l'objectif à long terme est l'intégration des personnes handicapées visuelles dans la société pour une vie digne et décente.

Concrètement, ce projet repose sur deux dimensions majeures, à savoir :

- **L'identification avec précision du degré de malvoyance des enfants** de l'INEFJA afin de leur apporter les aides optiques et le matériel pédagogique adaptés à leur handicap.
- **La formation de formateurs** en vue du renforcement des capacités des enseignants de l'INEFJA pour leur permettre d'adopter une pédagogie différenciée entre enfants malvoyants et aveugles et renforcer encore davantage la renommée de l'INEFJA en tant que centre de ressources au profit des écoles et autres institutions spécialisées du pays.

Résultats attendus au terme du programme de travail 2021-2025 :

- R1 : L'INEFJA dispose des capacités humaines et nécessaires à la prise en charge pédagogique d'enfants malvoyants
- R2 : Les enfants malvoyants disposent de l'équipement adapté à leur handicap et nécessaire à leur scolarisation
- R3 : L'INEFJA a capitalisé l'expérience pilote de prise en charge d'enfants malvoyants

Moyens requis :

A charge de WBI :

- 2021 : frais divers
- 2022 : 6 missions de 6 jours, frais divers
- 2023 : 2 missions de 6 jours, frais divers
- 2024 : 2 missions de 6 jours, frais divers
- 2025 : 2 missions de 11 jours, frais divers

A charge de l'opérateur sénégalais :

- L'INEFJA est placé sous **la tutelle administrative du Ministre chargé de l'Education et la tutelle financière du Ministre chargé des Finances**. Le projet n'intervient donc pas dans le paiement des salaires des enseignants, ni de toute autre personne mobilisée dans le cadre de ce projet.
- L'INEFJA met à la disposition du projet pour les activités tout **le matériel et la logistique nécessaire pour les activités de formation** (salles pour les travaux de groupe, salles de classe, vidéoprojecteur et son personnel subalterne pour l'entretien des locaux par le biais du nettoyage régulier). L'INEFJA se charge également du recrutement des enfants malvoyants.
- Á la suite des précédents projets de formation de formateurs financés par WBI, le Ministre chargé de l'Education a accepté d'affecter **6 enseignants spécialisés** qui avaient été formés dans le cadre

des précédents projets au programme d'éducation inclusive décentralisée mis en place depuis 2017 par SHC avec l'INEFJA dans 4 régions du Sénégal.

A charge de l'opérateur Wallonie-Bruxelles :

- L'action de SHC en matière d'éducation (dans le Sud) bénéficie de l'appui d'**experts bénévoles** qui ont travaillé ou travaillent encore pour le compte d'instituts partenaires de SHC et, à ce titre, ont une expertise spécifique du handicap sensoriel.
- Les **membres du comité cécité** ont activement contribué à la rédaction de ce projet, en étroite concertation avec l'INEFJA. Ils continueront à apporter **leur expertise** durant la mise en œuvre de ce projet.

Autres sources de financement : Des collaborations seront aussi recherchées auprès d'autres organisations pour se procurer des aides optiques gratuitement ou à un tarif préférentiel (auprès du Lions Club, d'ophtalmologues, grâce à la collaboration avec la HE Institut Ilya Prigogine, etc.)

Reconduction

Oui.

